



CONDITIONS GENERALES CAPS FUEL CARD / CAPS ROUTEX CARD

Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation gouvernent l'utilisation de la carte carburant ci-après dénommée CAPS Fuelcard (pour le carburant) ou la CAPS Routex Card (pour le carburant et les services), en Europe, dans le réseau CAPS, toutes deux dénommées collectivement « CAPScard ». La CAPScard est délivrée par G&V SERVICESTATIONS NV – société de droit belge, enregistrée à la banque carrefours des entreprises sous le numéro 0461.054.460 et dont le siège social est situé à 8520 Kuurne (Belgique), Harelbeeksestraat 120 – ou l'une de ses sociétés liées, ci-après dénommée « G&V ».

En remplissant le formulaire de demande pour une CAPScard ou en demandant autrement une autre CAPScard, vous reconnaissez et garantissez que vous agissez en tant que professionnel ou pour le compte d'une société commerciale.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent les relations juridiques entre G&V et vous ou la société que vous représentez (le « client »), dans le cadre de votre utilisation de la CAPScard.

Produits

Avec la CAPS Fuelcard, les produits et services suivants peuvent être achetés dans le réseau CAPS, dans les limites fixées:

- Types de carburant divers

Avec la carte CAPS Routex Card, les produits et services suivants peuvent être achetés dans le réseau Routex, dans les limites fixées:

- Types de carburant divers

- Lubrifiants et services offerts dans les stations-service du réseau

- Les services routiers tels que les péage, taxes routières, stationnement, etc.

Utilisation de la CAPScard

La CAPScard demeure la propriété de G&V et ne peut être cédée à des tiers sans l'autorisation préalable de G&V.

La CAPS Fuelcard est valable 60 mois, jusqu'à la fin du mois indiqué sur la carte dans le format MM/AA. La CAPS Routex Card est valable 36 mois.

2 mois avant la date d'expiration, le client reçoit automatiquement un avis pour le remplacement et la modification éventuelle des cartes. Celles-ci ne sont remplacées/adaptées qu'après confirmation du client.

Une nouvelle carte carburant ne sera activée qu'après que le client ait accusé réception de la carte et du code PIN.

La carte carburant est gratuite, mais en cas de remplacement suite à une perte, un vol ou un dommage, G&V se réserve le droit de facturer des frais de 10 €/carte.

A l'égard de la CAPS Routex Card, des frais mensuels de 4 € sont facturés pour la mise à disposition de la carte (même si elle n'a pas été utilisée).

Chaque carte CAPS dispose d'un code et le client s'engage à ne pas prêter la carte à une autre personne et à garder le code strictement confidentiel. S'il apparaît que le client n'a pas fait tout son possible pour garder ce code secret, alors le client est seul responsable des conséquences qui peuvent en résulter, sans recours contre G&V. Par exemple: conserver le code PIN avec la carte, saisie visible sur un terminal, transmettre les codes, ...

Dans de tels cas, le client garantit G&V contre toute plainte pouvant découler de l'utilisation abusive de la CAPScard.

Toute nouvelle carte carburant n'est activée qu'après que le client ait accusé réception de la carte et du code PIN.

Le client est responsable de l'utilisation de la CAPScard et prendra les mesures nécessaires pour prévenir la perte, le vol, les dommages ou l'utilisation abusive du code PIN. Cela signifie également que le client reconnaît qu'il paiera toutes les transactions liées aux cartes carburant qui lui sont attribuées, même en cas de perte ou de vol. Le client doit informer G&V immédiatement en cas de perte ou de vol de la carte. Après réception de la notification écrite de la perte ou du vol, le client reste responsable du paiement des transactions effectuées avec la carte, mais pas plus de 24 heures pour les transactions en Belgique et de 48 heures pour les transactions en dehors de la Belgique, à l'exception des week-ends et des jours fériés.

Le blocage d'une carte de carburant se fait via le système en ligne dans un délai de 4 heures. Les parties conviennent que les dispositions du Livre VII du Code de droit économique (CDE) ne s'appliquent pas à leurs relations et que, le cas échéant, les articles VII.27, §3, VII.28, VII.34, VII.36 à VII.38, VII.41, VII.49 à VII.51 et VII.55, §1 CED ne s'appliquent pas, dans leur intégralité, à leurs relations, et que les autres dispositions imposant des obligations au fournisseur (G&V) sont exclues ou limitées dans la mesure la plus étendue permise par la loi. L'utilisateur de services de paiement (le client) supporte, entre autres, mais sans limitation, tous les risques associés aux opérations de paiement non autorisées, en ce compris, mais sans s'y limiter, ceux rendus possibles par skimming ou autres techniques frauduleuses. Le délai visé à l'article VII.33 CED est réduit à un mois. Le client est donc tenu de le signaler à l'émetteur de la carte, dans un délai d'un mois, toute transaction non autorisée.

Blocage de la CAPScard

La carte sera automatiquement bloquée par G&V dans les cas suivants:

Si un code incorrect a été introduit trois fois (déverrouillage automatique après 24 heures), si la limite a été atteinte, si G&V soupçonne un abus ou une fraude, si le client n'utilise pas sa carte pendant plus de 6 mois.

Chaque CAPScard a une limite d'utilisation par jour, par semaine et par mois. Si l'une de ces limites est dépassée, le processus de ravitaillement s'arrête automatiquement.

Tout client se voit également accorder une limite de crédit, qui peut être ajustée à tout moment à la discrétion de G&V.

La carte est automatiquement bloquée dans les cas visés ci-dessus sans que le client n'ait droit à une quelconque compensation.

G&V a également le droit, sans justification et avec effet immédiat, de bloquer et/ou de retirer définitivement les cartes et de mettre fin à la collaboration avec le client en cas de (i) refus d'une domiciliation, (ii) retard de paiement, (iii) règlement collectif de dettes ou toute autre mesure prévue par la loi sur la continuité des entreprises, (iv) si l'assureur de G&V indique qu'il ne souhaite plus assurer le crédit accordé par G&V au client lors de l'utilisation de la ou des cartes carburant, pour quelque raison que ce soit, (v) si les fonds propres du client sont affectés et, par exemple, mais sans limitation, sont en dessous de son capital (vi) s'il y a des raisons sérieuses de croire que le client sera incapable de payer ses dettes...

G&V peut récupérer ou échanger la CAPScard à tout moment sur demande motivée.

Le client s'engage à signaler toute carte retrouvée à G&V et à ne l'utiliser qu'après son activation par G&V.

Facture et paiement

Les transactions sont facturées périodiquement selon l'accord avec le client. Le délai de paiement standard est de 7 jours après la date de facturation par domiciliation bancaire. La facture est établie sur la base des transactions. Le détail de ces transactions est fourni par carte carburant, dans l'annexe de la facture.

Les factures sont payables à l'échéance par domiciliation. A cette fin, le client signe un mandat de domiciliation européenne (SEPA), qui autorise G&V à demander, sur une base régulière, le montant de la facture à la banque qui gère le mandat.

Le client s'engage à mettre des fonds suffisants à disposition afin de permettre l'exécution des ordres de domiciliation.

Par défaut, les factures et annexes sont envoyées par e-mail. Si le client souhaite recevoir sa facture par voie postale, G&V se réserve le droit de facturer des frais administratifs de 2€ par facture.

Services optionnels

Si le client utilise les services optionnels suivants, il s'engage à ne pas prêter ces données, y compris le login et les mots de passe, à d'autres personnes et à les garder strictement confidentielles. G&V ne peut être tenue responsable de toute utilisation abusive des logins ou des mots de passe.

Les services optionnels suivants sont disponibles pour les entreprises disposant d'un parc de 10 véhicules ou plus:

- **CAPS Online** (site web Petrolweb) : ce site web contient les informations et fonctions suivantes:

o Demande d'informations sur les cartes carburant

o Demande de nouvelles cartes carburant

o Blocage et déblocage des cartes carburant

o Récupération des détails des transactions à partir du premier jour

o Demande des documents de facturation et annexe.

o Demande d'un fichier contenant les transactions détaillées de la facture.

- **Système Alerting**: chaque carte carburant prise individuellement peut être contrôlée sur plusieurs points, en ce compris:

o Ravitaillement de carburant pendant le weekend

o Ravitaillement de carburant en dehors des heures de travail

o Dépassement de la capacité du réservoir

o Ravitaillement en produit non autorisé

o Dépassement de la limite journalière

o Dépassement de la limite hebdomadaire

o Dépassement de la limite mensuelle

o Plus d'un ravitaillement le même jour

o Saisie incorrecte du kilométrage

o Consommation moyenne trop élevée ou trop faible

L'alerte consiste en un fichier Excel qui est envoyé périodiquement. L'objectif est d'attirer l'attention du client sur d'éventuelles irrégularités (paramétrées) dans l'utilisation des cartes carburant.

G&V ne peut être tenue responsable des informations fournies et des irrégularités constatées.

Tous les prix mentionnés sont hors TVA.

Le client déclare (i) avoir lu la politique de confidentialité de la carte CAPS sur le site web www.caps.be et (ii) accepter la politique de confidentialité de la carte CAPS.

La politique de confidentialité de la carte CAPS fait partie intégrante des présentes conditions générales d'utilisation.

Entreprise: _____

TVA: _____

Personne de contact: _____

Signature : _____